

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 24 mars 2016

2<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2016-3-2-10

**Service instructeur**

DIAT - Service de l'économie, du tourisme et de la montagne

**Service consulté**

**NEUREX  
PROJET INTERREG NEUROCAMPUS TRINATIONAL**

Résumé : Dans le cadre de la convention de partenariat 2015/2018 du 8 juin 2015, signée entre le Département du Haut-Rhin et NEUREX, il est proposé :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 9 000 € à NEUREX pour le projet INTERREG "NeuroCampus Trinational" au titre de l'année 2016,
- d'approuver l'avenant financier n°1 à la convention 2015/2018 et de m'autoriser à le signer.

NEUREX est le réseau scientifique trinational en neurosciences du Rhin Supérieur. Cette structure transfrontalière réunit plus de 1 200 chercheurs travaillant dans plus de 100 laboratoires de recherches expérimentales et cliniques.

Plus concrètement, dans le Haut-Rhin, NEUREX a permis le rapprochement sur des thématiques communes et complémentaires des équipes de l'hôpital psychiatrique de Rouffach avec des laboratoires strasbourgeois et bâlois, ainsi qu'une coopération avec le département de neurologie des Hôpitaux Civils de Colmar qu'il est envisagé de poursuivre sur la maladie d'Alzheimer dans le cadre de nouvelles actions de formation en direction des professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes).

L'ambition est de faire de ce pôle transfrontalier des neurosciences un pôle mondial dans la discipline. Dans le cadre des programmes INTERREG, cette politique a reçu le soutien de l'Europe, des instances scientifiques, des universités et des collectivités territoriales des trois pays concernés pour le projet « Tri-Neuron » réalisé durant les années 2012 à 2015.

Ces soutiens ont été renouvelés pour la réalisation du projet INTERREG « NeuroCampus Trinational » pour les années 2015 à 2018 et dont l'objectif est de faire évoluer NEUREX vers une plus grande coordination entre connaissance, innovation et développement industriel.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique « Eurocampus » (rapprochement en cours des universités de Freiburg, de Basel, de Strasbourg et de Mulhouse). Il s'inscrit également dans la stratégie 2020 de la Région Métropolitaine Trinationale.

La Commission Permanente du 24 avril 2015 a validé la convention de partenariat 2015/2018 du 8 juin 2015 avec NEUREX pour la réalisation du projet « NeuroCampus Trinational » et a accordé une subvention de 5 000 € au titre de 2015.

Dans la délibération n° CP-2015-4-2-9 du 24 avril 2015, il a été précisé que les participations du Département au titre des années 2016, 2017 et 2018 seront soumises au vote chaque année et feront l'objet d'avenants de financement annuels, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs concernés.

A titre indicatif, le rapport qui accompagnait la délibération du 24 avril 2015 prévoyait une aide départementale maximale de 32 000 € en fonctionnement pour les années 2015 à 2018, soit 5 000 € en 2015, et 9 000 € respectivement en 2016, 2017 et 2018.

Pour 2016, conformément à la convention 2015/2018, une subvention de fonctionnement de 9 000 € pourrait être accordée à NEUREX pour la poursuite du projet « NeuroCampus Trinational » et être formalisée dans le cadre d'un avenant financier n°1.

Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif – Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 9 000 € à NEUREX pour la réalisation du projet INTERREG « NeuroCampus Trinational » au titre de 2016,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche – chapitre 65 – fonction 23 – nature 6574 du budget départemental,
- d'approuver l'avenant financier n°1 à la convention 2015/2018 joint au présent rapport et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN